

FACTURE.


Vu le recu et poste en
au L.C. N° 44 du R 6 9
Le Comptable Territorial, 931

Le Gouvernement du Rwanda doit à Monsieur BIRASA Déogratias, pour avoir transporté l'Agent Territorial Gakwaya F. avec ses bagages de Ruhengeri à Astrida (par route Kigali, route Katumba barrée), soit 246 Kms X 7,80 frs = 1.918,80 frs suivant réquisitoire ci-joint.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : MILLE NEUF CENT DIX NEUF FRANCS.

Ruhengeri, le 14 juin 1961.-

D. BIRASA



Pour acquit,

Ruhengeri, 14/6/1961

D. BIRASA



Pour réception conforme Pour vérification, approbation et imputation à
Livraison prévue pour le _____ charge de l'art. _____
l'ext. de la _____ Engagement n° _____
RUMENGERI, le _____
(Fonction): _____
(Nom): _____
(Signature): _____

RU ENGERI, 13
Le sou-Gest
L'Adminis

